



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye
MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Conseil municipal du 05 mai 2020

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt, le cinq du mois de mai à dix-sept heures trente se sont réunis dans le lieu extraordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le vingt-huit avril deux mille vingt

Présent(s) : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX-MICHEL - Vincent RAYNAL - Jean-Pierre PRAT - Maribel ROBERT SOARES - Cyril CHERIGNY - Denis RICHARD - Jean-Paul SCHAUS – Jean-Roger THUILLIAS - Corinne JEANDONNET - Sylvie AMAN – Daniel CHAUVIGNAT - Cécilia MARQUE - Michel BARSE

Formant la majorité des membres en exercice.

Vu l'Ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Procuration : Josiane DESTOUESSE procuration à Jean-Roger THUILLIAS
Sandra BERTHOLON FOUGERE procuration à Gérard BAGNAUD
Gilles THIBAUD procuration à Alain TABONE
Anna SONTAJA procuration à Jean-Roger THUILLIAS

Absent(s) excusé(s) : Josiane DESTOUESSE - Sandra BERTHOLON FOUGERE - Gilles THIBAUD – Anna SONTAJA

Le secrétariat a été assuré par : Nadia BRIDOUX-MICHEL

La séance est ouverte à 17h42.

Election du Secrétaire de séance :

Madame Nadia BRIDOUX-MICHEL est déclarée Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire,

Heureux de vous revoir en bonne santé. La configuration est aujourd'hui exceptionnelle pour prendre en compte les recommandations sanitaires. Nous avons eu l'autorisation de réaliser ce Conseil en respectant les consignes, tout en réalisant cette séance publiquement. Les Conseils municipaux d'installation des nouveaux élus sont prorogés. Nous sommes dans l'attente des directives sur le sujet.

Lecture des procurations. Madame DESTOUESSE ET Madame TRIGANT sont souffrantes. On ne peut que souhaiter un retour rapide.

Suite au Décret du 2 avril dernier, des pouvoirs spécifiques sont directement délégués au Maire.

Remerciements à l'ensemble des acteurs pour le travail réalisé durant cette période. Il nous faut être prêt pour le 11 mai même si le 1^{er} et le 8 mai sont fériés, sans parler des jours de week-end.

Nous avons été amenés à prendre des décisions rapides avec certains élus. Les décisions peuvent être contestables mais j'en assume la responsabilité. Nous allons en parler. On a vu une équipe et de la solidarité néanmoins. Remerciements à Sylvie AMAN qui a fait plus durant cette période que sur le reste du mandat pour communiquer sur les différents supports.

Adopté à l'unanimité

1. Commission FINANCES :

• **N°2020-18 : Vote des taux des taxes municipales**

Le budget de fonctionnement est aujourd'hui à revoir au regard des dépenses nouvelles liées à la crise mais également à l'absence de dépenses courantes. Je préfère également, que le Conseil nouvellement installé travail ce budget. A ce titre, nous travaillerons non plus en Commission mais en Pôle.

Lecture des Taux.

Monsieur RAYNAL : Je suis d'accord pour le maintien des taux, cependant comment l'Etat fait pour la Taxe d'habitation ?

Monsieur le Maire : L'Etat compense sur la base de ce qui avait été voté. En cas d'augmentation, une nouvelle case mentionnera le choix de la commune et le coût de l'augmentation. Aujourd'hui même si le taux ne change pas, la dynamique de la population et par conséquent des bases fait augmenter les recettes.

Monsieur BAGNAUD : C'est pour cela que l'imposition avait fait le choix d'augmenter avant.

Monsieur SCHAUS : La dynamique de population engendre des recettes supplémentaires mais également des dépenses en plus à la charge de la collectivité.

Monsieur le Maire : Il faudra en effet revoir certains postes de dépenses comme la cantine par exemple.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** les taux d'imposition pour l'année 2020 comme suit :

	Bases d'imposition effectives 2019	Taux voté en 2019	Produits correspondants 2019	Bases prévisionnelles 2020 d'imposition	Taux voté en 2020	Produits prévisionnels correspondants 2020
Taxe d'habitation	3 069 351	10,96	687 040 €	3 155 000		
Taxe Foncier Bâti	2 110 326	15 ,80		2 160 0000	15 ,80	341 280 €
Taxe Foncier Non Bâti	36 635	44,15		38 500	44,15	16 998 €
		Total	687 040 €		Total	358 278 €

- **APPROUVE** le maintien des taux des taxes municipales pour l'année 2020,
- **PREND** en compte le maintien du taux de la taxe d'habitation à son niveau de 2019, soit pour un produit prévisionnel de 345 788€,
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

• **N°2020-19 : Vote et répartition des subventions aux associations**

L'article L.2131-11 du code général des collectivités territoriales dispose que "sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires". Par conséquent, *en tant que membre de l'association faisant l'objet de la présente délibération les Conseillers municipaux membres d'une association, ne prennent pas part au débat et au vote.*

J'ai souhaité inscrire le vote des subventions aux associations. En effet, les associations de la commune sont très dynamiques. Il y a sûrement des intervenants à payer. En parallèle, ces dernières n'ont pas de rentrée d'argent avec les lotos, les tournois et autres manifestations. Elles pourront peut être avoir une ristourne auprès des Fédérations respectives ou des assurances.

Monsieur BARSE : Sur quelle base sont déterminé les subventions. Nous avons beaucoup de charges à la chasse, avec l'entretien de chemins, du matériel, etc... souvent pour le bien de la commune et seulement 225,00€.

Monsieur BAGNAUD : On demande à chaque association de nous fournir un état des comptes avec un budget tant en dépenses qu'en recettes. On fixe la subvention pour que l'association soit en équilibre ou peu en déficit.

Monsieur le Maire : Historiquement, la subvention découle aussi du nombre d'adhérents.

Monsieur BAGNAUD : La commune avait donné une aide ponctuelle pour l'acquisition du tracteur. On regarde également les efforts qui sont réalisés par l'association pour générer des recettes.

Monsieur SCHAUS : Il faut faire attention aux associations qui ont un salarié.

Monsieur le Maire : Lors de la diminution des dotations de l'état, le choix de la collectivité a été en priorité de soutenir les associations et l'école.

Monsieur RAYNAL : Une année de toute façon particulière avec une incertitude sur les recettes même dans le temps. Il faut que chacun anticipe cette situation.

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT	Abstentions et non participation au débat pour la subvention
ACCA Les Blaireaux	225.00 €	Monsieur Michel BARSE
Amicale Laïque	2 000.00 €	
Association Cubzacaïse Tennis	1 500.00 €	
Association des Maires du Canton	170.00 €	Monsieur Alain TABONE
Association des Paralysés de France (APF)	60.00 €	
Comité contre le cancer	60.00 €	
Comité des fêtes de Cubzac les Ponts	5 000.00 €	Messieurs Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE
Comité Secours Populaire	150.00 €	
Cubzac Country	200.00 €	
FNACA	150.00 €	
Football Club Cubzac	1 500.00 €	
Pêcheurs et Plaisanciers de Cubzac les Ponts	150.00 €	
Parents d'élèves de Cubzac	150.00 €	
Gymnastique Volontaire	300.00 €	
Joyeux Cubzac	450.00 €	Monsieur Michel BARSE
Les restos du cœur	150.00 €	
OMSSCA	6 000.00 €	Madame Corinne JEANDONNET / Messieurs Gérard BAGNAUD -Cyril CHERIGNY
Pétanque Cubzacaïse	350.00 €	
Martial Full Fighting	500.00 €	
Banque Alimentaire	150.00 €	
Sauvons Cubzac	160.00 €	Messieurs Vincent RAYNAL - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE
Total	19 375.00 €	
Divers : Subventions exceptionnelles	2 625.00 €	
Total	22 000.00 €	

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **REPARTIT** comme énoncé les subventions pour l'année 2020,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget 2020 au compte 6574.

Adopté à l'unanimité

• **N°2020-20 : Acte modificatif de la Régie des Activités Périscolaires**

A la demande de la Trésorerie, il convient d'opérer certaines modifications. De plus, si les tarifs restent inchangés, nous ne prenons plus en charge le transport scolaire directement géré par la Région. Le nom historique de la régie est également modifié en conséquence.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à modifier la régie de recettes « Activités Périscolaires » et à signer l'ensemble des arrêtés et actes relatifs à cette modification,
- **DECIDE** de modifier comme suit l'acte constitutif de la régie de recettes d'activités périscolaires :

ARTICLE 1 : Il est institué une régie de recettes « Multi-Services » auprès des services des Administratifs à compter du 7 février 2013, et modifiée le 05 mai 2020. A compter du 05 mai 2020, la régie de recettes est dénommée « Activités Périscolaires ».

ARTICLE 2 : Cette régie est installée à la Mairie de Cubzac les Ponts,

ARTICLE 3 : La régie fonctionne du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année,

ARTICLE 4 : La régie encaisse les produits suivants à réception par l'utilisateur d'une facture :

1° **Accueil Périscolaire**, ↪ Compte d'imputation : 7067

2° **Restauration scolaire**, ↪ Compte d'imputation : 7067

ARTICLE 5 : Les recettes désignées à l'article 4 sont perçues et encaissées selon les modes de recouvrement suivants : Chèques, Espèces, CESU, Prélèvements automatiques et Paiement en ligne,

ARTICLE 6 : Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur auprès de la DGFIP,

ARTICLE 7 : Le montant maximum que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 12 000,00 €,

ARTICLE 8 : Un fonds de caisse d'un montant de 50,00€ est mis à disposition du régisseur,

ARTICLE 9 : Le régisseur est tenu de verser au Trésorier de Saint de Cubzac dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 7 et tous les mois et au minimum une fois par mois,

ARTICLE 10 : Le régisseur - est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur,

ARTICLE 11 : Le régisseur ne percevra pas d'indemnité. Cette dernière étant prise en compte dans le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;

ARTICLE 12 : Le mandataire suppléant ne percevra pas d'indemnité de responsabilité,

ARTICLE 13 : Le Maire et le comptable public assignataire de Saint André de Cubzac sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Adopté à l'unanimité

• **N°2020-21 : Subvention exceptionnelle à l'OMSSCA**

L'article L.2131-11 du code général des collectivités territoriales dispose que "sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires". Par conséquent, *en tant que membre de l'association faisant l'objet de la présente délibération les Conseillers municipaux suivants ne prennent pas part au débat et au vote :*

- Gérard BAGNAUD : Président
- Corinne JEANDONNET : Vice-présidente
- Cyril CHERIGNY : Trésorier
- Josiane DESTOUESSE : Trésorière Adjointe

Il convient ici de revenir sur l'historique de la confection des masques avec l'Amicale Laïque et l'association Graine de Coop. Madame ROBERT SOARES reviendra sur cet élément. Afin de faciliter les commandes et au regard des demandes des fournisseurs, le choix de passer par l'OMSSCA afin de faciliter les paiements a été fait pour l'ensemble du matériel à des destinations de la confection des masques et de protection.

Monsieur le Maire entendu,

Les Conseillers municipaux membres de l'Association ne participant pas au vote,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ACCORDE** à l'OMSSCA une subvention exceptionnelle d'un montant total de 942,40€ pour le remboursement des frais engagés dans la fourniture de matériel de protection,
- **DIT** que cette dépense sera imputée au chapitre 6574,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Adopté à l'unanimité

2. Commission ADMINISTRATION GENERALE :

• **N°2020-22 : Détermination de la liste préparatoire des Jurés d'Assise pour l'année 2021**

Comme chaque année, nous utilisons le logiciel de la Mairie pour faciliter ce tirage au sort. Il a été fait en présence de l'Officier d'Etat civil délégué, du DGS et d'une élue.

Monsieur le Maire entendu,

Le Conseil municipal, ADOPTE la liste préparatoire de la liste annuelle du Jury d'assises pour l'année 2021 comme suivant :

- Mme PIRES Lucia Epouse BOURON
Née le 24/12/1973 à Bordeaux (33)
Demeurant 21 rue de l'Eglise à Cubzac les Ponts
- Mme DUPEYRON Elodie
Née le 15/01/1993 à Bordeaux (33)
Demeurant 1 lieu dit La Prèse à Cubzac les Ponts
- Mme TASSAIN Isabelle Epouse LAFITTE
Née le 04/02/1966 à Salart-La-Canéda (24)
Demeurant 4 rue Cheval Bayard à Cubzac les Ponts

- Mr LEPIGEON Jérôme
Né le 10/04/1976 à Soissons (02)
Demeurant 7 rue des Moulins à Cubzac les Ponts
- Mme ESTEBAN Monique Epouse SANZ
Née le 03/11/1957 à Blaye-et-Sainte-luce (33)
Demeurant 5 Lotissement Bérard à Cubzac les Ponts
- Mr SEVIN Hervé
Né le 17/10/1946 à Amiens (80)
Demeurant 15 Lotissement Bois de Picoulet à Cubzac les Ponts

Adopté à l'unanimité

3. Commission VIE SCOLAIRE

• **N°2020-23 : Tarifs des services périscolaires à la rentrée de septembre 2020**

Il est proposé au Conseil de garder les tarifs inchangés.

Lecture des chiffres et des montants.

Madame AMAN : Il est normal de les maintenir, nous les avons augmentés il y a peu.

Monsieur SCHAUS : Il y a encore les tarifs dégressifs.

Monsieur RAYNAL : En tout état de cause, si le revenu de la famille est en diminution, plus ces tarifs dégressifs ont vocation à s'appliquer.

Madame BRIDOUX-MICHEL : La CAF à lancer un dispositif visant à verser aux familles durant cette période une aide de 150,00€ par enfant.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ADOPTE** les tarifs périscolaires à compter du 1^{er} septembre 2020 comme énoncés ci-après,
- **Accueil Périscolaire** :
 - **Forfait Goûter accueil du soir** : 0,30 euros
 - **Accueil du Matin et soir** : 1,08 €/heure, soit 0.27€ euros le ¼ d'heure de présence
- **Restaurant scolaire** : 2,30 euros/repas
- **Repas des enseignants** : 3,60 euros/repas
- **DIT** que le tarif du transport scolaire est fixé par la Région Nouvelle-Aquitaine et découle de la convention de délégation de la compétence « Transport scolaire » pour la part famille,
- **DIT** que la commune appliquera les tarifs dégressifs votés par le CCAS pour les familles bénéficiaires de ces derniers.

Adopté à l'unanimité

4. Commission VOIRIE

• N°2020-24 : Dénomination de la voirie « Le Hameau de LOMBAGNE »

Monsieur PRAT présente le Lotissement en question et le projet de dénomination de voie.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ADOpte** la dénomination de la voie « lotissement Hameau de Lombagne » conformément aux indications susmentionnées.
- **CHARGE** le Maire de procéder à la numérotation des habitations de la voie nouvellement dénommée,

Adopté à l'unanimité

Questions diverses / parole aux Adjoints

Nadia BRIDOUX MICHEL, 2^{ème} Ajointe :

Ouverture d'une 13^{ème} classe. Le mobilier va être commandé pour un peu plus de 5 000,00€. En attendant la création d'autres classes au sein du groupe scolaire, la collectivité a fait le choix de louer un Algeco pour l'année scolaire à venir. En parallèle, nous travaillons déjà sur un projet d'extension de l'école qui se fera en hauteur n'ayant plus de place au sol.

Monsieur le Maire revient sur l'historique de la création de cette nouvelle classe et des relations avec l'Education Nationale. En effet, si le projet était en cours, nous n'avons eu l'information que très tardivement et par le biais du Directeur de l'école via les syndicats.

Le Maire tient à souligner les bons rapports que nous avons avec le Directeur de l'école qui a été un vrai facilitateur dans la réouverture au 11 mai.

Cette nouvelle classe permettra également de créer un poste de Direction à plein temps sur l'école.

Il est envisagé de doter cette classe également d'un TBI que nous pourrions récupérer pour l'extension. A voir si les connectiques peuvent être réalisées cependant.

Madame AMAN : Où sera situé l'Algeco ?

Monsieur BAGNAUD : il sera installé dans la cour maternelle.

Monsieur SCHAUS : Qui va réaliser les branchements ?

Monsieur BAGNAUD : L'entreprise va livrer le module prêt à fonctionner. A notre charge de le raccorder. Notre agent technique s'occupera de le faire. En tout état de cause il n'y aura pas de point d'eau.

Plan de déconfinement :

Réouverture de l'école sous certaines conditions. Nous avons réalisé une enquête sur le transport scolaire. Une seule famille est susceptible de l'utiliser et la maman est en capacité d'emmener son enfant. Nous avons donc annulé auprès du transporteur et de la Région ce service jusqu'à la fin de l'année scolaire. Au regard du Protocole, les services périscolaires seront supprimés.

Monsieur le Maire : On a agi dans l'urgence et sur l'instant T. La garderie sera toujours ouverte pour les enfants de soignants et assimilés au cas par cas. Nous avons travaillé en concertation avec le Directeur, la Présidente des Parents d'élèves mais également nos agents pour connaître au mieux le fonctionnement. A ce jour les bureaux ont été retirés pour permettre la distanciation sociale.

Incertitude sur le nombre d'enfants et sur la mise en place des circulations. Il y aura 4 entrées, la température des enfants sera prise et les enseignants feront l'accueil 2j/2j. Il y aura un maximum de 10

élèves en maternelle. Une organisation pour la cantine a été faite : nous pouvons accueillir 57 primaires et 27 maternelles sur un service. Les menus seront communiqués mais adaptés en conséquence.

Maribel ROBERT SOARES, 5^{ème} Adjointe :

L'ensemble de l'équipe (anciens et nouveaux) ont été réactifs dans la communication pour la distribution des masques. Cette dernière a bien été distribuée et nous avons utilisé différents supports de communication.

Nous avons à ce jour 8 référents pour les courses qui consistent à faire la prise de commande auprès des administrés et de les récupérer. Il est souligné le bon travail d'Intermarché dans la mise en place de ce dispositif. Néanmoins problème avec la reprise du télétravail. L'idée est de mettre en place des rotations pour ne pas que l'équipe se fatigue.

La mise en place des appels téléphoniques aux personnes âgées est réalisée. Ce travail a demandé beaucoup d'énergie pour récupérer l'ensemble des numéros de téléphones.

L'Etat annonce l'arrivée de masques qui ne sont toujours pas livrés. La distribution a cependant commencé pour les plus de 80 ans et les administrés ayant une pathologie. Ce week-end la distribution se fera auprès des plus de 65 ans.

On attend également toujours les masques du Département/Métropole.

Concernant les masques réalisés par Graine de Coop, il y a eu un gros travail des bénévoles. Ces derniers seront distribués gratuitement avec donation libre aux plus de 65 ans et en vente dans les commerces au prix de 1€. Il est à noter que la commune a financé une partie du matériel et que le prix de vente est fixé pour que l'association ne soit pas déficitaire et éventuellement se faire un moment convivial en fin de période.

Un tour de distribution est réalisé pour la distribution du 9 et 10 mai.

Cyril CHERIGNY, Adjoint délégué :

Le CMJ a eu la chance de pouvoir visiter le Conseil Régional juste avant le confinement.

La commission s'est également mobilisée pour écrire des mots et réaliser des dessins à destination de nos aînés. En ce qui concerne le Comité des fêtes, plusieurs événements sont reportés et/ou annulés. Au regard de la période c'est difficile de voir sur le long terme.

Pour la fête locale nous allons prendre le temps avant de prendre une décision.

Jean-Pierre PRAT, 4^{ème} Adjoint :

C'est au point mort car il n'y a pas de prestataires.

Il y aura bientôt une Commission Route pour faire le bilan sur la voirie.

Vincent RAYNAL, 3^{ème} Adjoint :

La cérémonie du 08 mai aura lieu avec un maximum de 5 personnes.

La gerbe sera livrée à 10h00.

Concernant le SMICVAL, la reprise progressive se fera à partir du 11 mai comme indiqué sur le site internet.

Gérard BAGNAUD, 1^{er} Adjoint :

Comme Monsieur PRAT, beaucoup de professionnels ont arrêté l'activité pendant cette période.

Nous sommes sur la préparation du marché d'architecte pour l'extension de l'école.

Pour le Port, les choses avancent néanmoins.

Nous avons beaucoup de travail ensemble. Il faudra se donner du courage pour la suite des événements.

Pour conclure, le Maire fait un point sur la CdC. En effet cette dernière intervient sous l'égide du Conseil Régional pour débloquer des fonds afin d'aider les entreprises du territoire. La CdC réalisant le relais sur le territoire. Au regard de l'aide aux entreprises, il faudra demander des retours sur qui bloque la mise en place de ce dispositif.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h56, le 05 mai 2020.